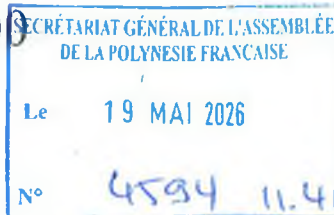


Groupe A FANO TIÀ

Jeudi 21 mai 2026 à 09h00
4^{ème} séance plénière
Session Administrative



Question Orale

Objet : Les pesticides en Ma'ohi Nui

Intervenant : M. Edwin SHIRO-ABE-PEU


Ia Ora na,

Ma question s'adresse à Monsieur Taivini TEAI, Ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause animale.

Monsieur le ministre,

Le projet de loi du pays relative aux pesticides, adopté en conseil des ministres le 26 novembre 2025 et transmis à notre Assemblée le 8 janvier 2026, vient combler un retard trop longtemps subi. Le constat — celui du gouvernement comme celui du CESEC dans son avis favorable du 1^{er} octobre 2025 — est sans appel : nos normes sont considérablement moins protectrices qu'en Europe, en Nouvelle-Calédonie, en Australie ou en Nouvelle-Zélande ; des molécules interdites partout ailleurs restent autorisées ici ; et nous demeurons l'un des rares pays à ne pas imposer de distances minimales d'éloignement autour des zones d'épandage.

Sur l'objectif — protéger la santé des Polynésiens, préserver nos lagons, nos sols, nos eaux — notre groupe est pleinement aligné. Mais nous avons aussi écouté nos agriculteurs. Ils nourrissent le fenua. L'agriculture conventionnelle et raisonnée assure 92 % de notre production locale - ils s'inquiètent des moyens. Et leurs inquiétudes sont légitimes.



Le projet de loi prévoit une formation obligatoire pour l'ensemble des utilisateurs professionnels de pesticides. La Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire a estimé le coût des kits pédagogiques à 50 millions de francs la première année. Le Centre de formation professionnelle agricole a lui-même soulevé la question du financement dès les premières consultations. Pourtant, le budget actuellement envisagé pour cette formation serait de seulement 10 millions de francs — soit cinq fois moins que ce que la Chambre d'agriculture juge nécessaire.

Par ailleurs, le texte prévoit une période transitoire de deux ans pour permettre aux professionnels de se former. Mais cette dérogation n'est effective que si une offre de formation a été proposée dans chaque archipel. Or la Polynésie française, c'est 118 îles. Comment garantir concrètement l'accès à la formation aux agriculteurs de Nuku Hiva, de Tubuai, de Mangareva, dans les délais prévus ?

L'horizon du zéro pesticide, du tout bio, est un horizon juste. C'est la direction que nous devons collectivement prendre, pour la santé de nos enfants, pour la préservation de nos écosystèmes insulaires uniques au monde. Mais entre l'objectif et la réalité du terrain, il y a un chemin. Et ce chemin doit être organisé avec les agriculteurs polynésiens, pas imposé sans les moyens d'y répondre.

Monsieur le ministre, le gouvernement entend-il réviser à la hausse le budget consacré à la formation des agriculteurs pour atteindre le niveau jugé nécessaire par la Chambre d'agriculture, soit 50 millions de francs la première année ? Comment sera garantie concrètement l'accessibilité des formations dans les archipels éloignés, condition indispensable à l'entrée en vigueur effective du texte ? Et comment le gouvernement entend-il protéger les producteurs locaux de la concurrence de produits importés traités avec des substances que nous aurons nous-mêmes interdites sur notre propre pays ?

Maururu – Te aroha ia rahi

M. Edwin SHIRO-ABE-PEU

